

Mairie de Cesny aux Vignes

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en la salle de conseil de la mairie de CESNY AUX VIGNES, petite salle Gobusseau, sous la présidence de Monsieur Éric DUVAL, Maire.

Étaient présents : Mesdames et Messieurs DUVAL Éric, Maire, CALLEJAS Christian, VANNESTE Jean-Paul, Adjoints au Maire, BOURBIA Karim, CHESNEL Mickaël, KOKINOS Huguette, LAMBERTZ Guillaume, PLANQUE Vincent et SADOCC Magali, Conseillers Municipaux.

Étaient absentes : Mesdames HEUZEY Marie-Laure (*qui avait donné procuration à Madame SADOCC Magali*), CHARLES Aurélie.

Monsieur LAMBERTZ Guillaume a été nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour appelait les sujets suivants :

I - AFFAIRES GENERALES :

1°) Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 janvier 2024

II - FINANCES :

1°) Demande de renouvellement de participation communale pour le centre de loisirs de Moulton-Chicheboville,

2°) Budget général de la Commune :

① Compte Financier Unique 2023,

② Affectation des résultats 2023,

③ Budget primitif 2024 :

▪ Indemnités des élus versées en 2023,

▪ Fixation du taux de fongibilité de crédits,

▪ Impôts directs : vote des taux communaux 2024,

▪ Révision de la participation des communes extérieures aux frais de scolarité,

▪ Subventions aux associations,

III - PERSONNEL :

1°) Avancement de grade d'un agent,

IV - SCOLAIRE :

1°) Rentrée 2024 ⇒ organisation du temps scolaire,

V - TRAVAUX & VOIRIE :

1°) Informations sur travaux en cours et validation des devis de terrassement,

2°) Projet d'aménagement du Bourg ⇒ Proposition d'une mission d'accompagnement avec le C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement),

VI - URBANISME :

1°) Avis sur une demande de permis de construire,

2°) Définition des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables,

VII - QUESTIONS DIVERSES.

I - AFFAIRES GENERALES

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 25 JANVIER 2024

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024 est adopté à l'unanimité, moins l'abstention de Madame CHARLES Aurélie, absente lors de la réunion.

II - FINANCES

1°) DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE PARTICIPATION COMMUNALE POUR LE CENTRE DE LOISIRS DE MOULT-CHICHEBOVILLE

Il est demandé aux élus de se prononcer sur le renouvellement de convention et donc de participation communale pour le centre de loisirs de la Commune de Moulton-Chicheboville étant précisé que la contribution demandée s'élève à 5 € par enfant et par jour.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **accepte** le renouvellement de la participation communale concernant le centre de loisirs de Moulton-Chicheboville pour les enfants domiciliés à Cesny aux Vignes,
- **approuve** la convention à intervenir en ce sens et **autorise** Monsieur le Maire (ou son représentant) à la signer,
- **s'engage** à inscrire les crédits nécessaires au budget communal.

1°) BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE

⊙ COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Monsieur le Maire rappelle la délibération adoptée le 9 novembre 2023 autorisation l'expérimentation du compte financier unique pour les comptes de l'exercice 2023. Il rappelle qu'il s'agit d'un compte commun à l'ordonnateur et au comptable qui se substitue au compte administratif du Maire et au compte de gestion du Trésorier.

Ce document, entièrement dématérialisé, est clôturé pour l'année 2023 avec les résultats détaillés suivants :

- Section de fonctionnement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 011	119 397.20 €	Chapitre 013	22 533.94 €
Chapitre 012	198 785.44 €	Chapitre 70	38 566.17 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 73	73 927.98 €
Chapitre 65	41 288.99 €	Chapitre 731	132 128.00 €
Chapitre 66	370.80 €	Chapitre 74	92 032.53 €
Chapitre 67	239.41 €	Chapitre 75	6 502.86 €
Chapitre 68	150.00 €	Chapitre 76	5.49 €
		TOTAL	365 696.97 €
		Résultat 2022 reporté	183 739.05 €
TOTAL	375 863.43 €	TOTAL	549 436.02 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	REALISATIONS	RECETTES	REALISATIONS
Chapitre 21	30 316.87 €	Chapitre 10	8 718.78 €
Chapitre 16	5 333.32 €	Chapitre 13	324.00 €
		TOTAL	9 042.78 €
		Résultat 2022 reporté	189 475.47 €
TOTAL	35 650.19 €	TOTAL	198 518.25 €

Soit :

	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes			
- Prévues	325 322.95 €	124 392.53 €	449 715.48 €
- Réalisées	365 696.97 €	9 042.78 €	374 739.75 €
Dépenses			
- Prévues	509 062.00 €	267 868.00 €	776 930.00 €
- Réalisés	375 863.43 €	35 650.19 €	411 513.62 €
Résultat exercice	- 10 166.46 €	- 26 607.41 €	- 36 773.87 €
Report antérieur (2022)	183 739.05 €	189 475.47 €	373 214.52 €
Résultat cumulé	173 572.59 €	162 868.06 €	336 440.65 €

Restes à réaliser	- 83 078.00 €
Restes à recouvrer	+ 93 668.00 €
Différence	+ 10 590.00 €

A l'issue de cette lecture, Monsieur le Maire ayant quitté la séance, et le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Monsieur VANNESTE Jean-Paul, conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, adopte le compte financier unique 2023 tel que présenté par Monsieur le Maire.

② AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Considérant les résultats du Compte Financier Unique 2023 lesquels s'établissent comme suit :

Section de fonctionnement : + 173 572.59 €

Section d'investissement : + 162 868.06 €

Considérant l'état des restes à réaliser, lesquels s'élèvent à 83 078.00 €, ainsi que l'état des restes à recouvrer, lesquels s'élèvent à 93 668.00 €, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide d'affecter ces résultats au budget 2024 de la manière suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	173 572.59 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	-
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	173 572.59 €
Total affecté au c/ 1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2023	- €
Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	
Ligne 001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	162 868.06 €
Ligne 002 : Résultat de fonctionnement reporté	173 572.59 €

③ BUDGET PRIMITIF 2024

▪ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'inscrire, au budget de l'exercice 2024, le versement des subventions suivantes :

Association	Montant	Vote
Anciens Combattants	300.00 €	9 voix Pour (Éric DUVAL, membre du Bureau de l'Association n'a pas pris part au vote)
Association des Parents d'élèves	750.00 €	8 voix Pour (Magali SADO, porteuse d'un pouvoir, membre de l'Association n'a pas pris part au vote).
Association Cesnyckel	750.00 €	
Coopérative scolaire	1 000.00 €	
La Passerelle	312.00 €	

En ce qui concerne cette dernière association, Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit d'une épicerie solidaire située à Argences et que la participation demandée par celle-ci est calculée par rapport au nombre d'habitants de chaque commune de la CDC Valès dunes. Celle-ci en supporte une partie, le restant est réclamé aux communes membres. Les Conseillers Municipaux regrettent toutefois que le nombre de bénéficiaires par commune n'ait toujours pas été joint à la demande de subvention.

▪ IMPOTS DIRECTS : VOTE DES TAUX COMMUNAUX 2024

Monsieur le Maire rappelle que les bases vont être à nouveau augmentées cette année par l'État. Il rappelle également qu'en raison du contexte économique et de cette revalorisation des bases imposée par l'État pour lesquelles le Conseil Municipal n'a aucun pouvoir de décision, les taux communaux n'ont pas été augmentés depuis 2021, année où une augmentation de 1 % avait été décidée. Considérant le montant des investissements inscrit au budget de l'exercice 2024 et les travaux à prévoir dans les années futures, les élus préconisent une augmentation des taux communaux de 2 %, soit un supplément de 2 605 € pour le budget communal en 2024.

Les taux communaux 2024 sont ainsi votés :

	Taux 2023	Taux 2024	Bases 2024	Produit attendu
Foncier non bâti	37.03 %	37.77 %	39 900	15 070 €
Foncier bâti	43.36 %	(*) 44.23 %	261 800	115 794 €
Taxe d'habitation	18.71 %	19.08%	8 600.00	1 641 €
TOTAL				132 505 €

(*) pour rappel, soit le taux communal additionné de l'ex. taux départemental.

▪ REVISION DE LA PARTICIPATION DES COMMUNES EXTERIEURES AUX FRAIS DE SCOLARITE

Monsieur le Maire rappelle que des élèves domiciliés hors communes sont inscrits dans notre école publique, soit pour des raisons liées à des situations dérogatoires, soit parce que la commune de résidence ne dispose pas d'école ou de la capacité d'accueil scolaire nécessaire.

C'est ainsi que le Code de l'Éducation prévoit que lorsqu'une commune reçoit des élèves dont la famille est domiciliée dans une autre commune, la commune de résidence est tenue, dans un certain nombre de cas, de participer aux dépenses de fonctionnement de la commune d'accueil.

En 2017, cette participation a été fixée à 483 € par an pour un enfant du primaire et à 800 € pour un enfant de maternel. Ces coûts n'ont pas été révisés depuis cette date alors que les charges de fonctionnement augmentent chaque année. Il est rappelé que le déficit scolaire 2023 s'élève à plus de 100 000.00 €.

Aussi, le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité fixe, à compter de l'année scolaire 2024-2025, la participation aux frais de scolarité pour les enfants scolarisés hors de leur commune de domicile légal, à 600 € pour un enfant du primaire et à 1 000 € pour un enfant de maternel.

▪ BUDGET PRIMITIF 2024

Le budget, tel que présenté, a reçu l'aval des différentes commissions réunies le 28 mars dernier. Il est rappelé que la nomenclature de la M57 prévoit que dans le cas où les délais de gestion d'une décision modificative ne permettent pas de faire face à une dépense urgente dans un chapitre qui ne dispose pas de crédit suffisant, il est proposé d'autoriser le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections. Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le taux de fongibilité de crédits à 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Conformément aux dispositions réglementaires, l'état annuel des indemnités 2023 des élus a été communiqué aux conseillers municipaux avant l'examen du budget 2024.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif 2024 de la façon suivante :

- Section de fonctionnement

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 011	157 380.00 €	Chapitre 70	40 460.00 €
Chapitre 012	248 500.00 €	Chapitre 73	52 257.00 €
Chapitre 014	15 871.00 €	Chapitre 731	138 237.00 €
Chapitre 65	101 249.00 €	Chapitre 74	84 385.00 €
Chapitre 66	350.00 €	Chapitre 75	9 083.41 €
Chapitre 67	500.00 €	Chapitre 76	5.00 €
Chapitre 68	150.00 €	Chapitre 013	26 000.00 €
		Article 002 résultat 2023 reporté	173 572.59 €
TOTAL	524 000.00 €	TOTAL	524 000.00 €

- Section d'investissement :

DEPENSES	PROPOSITIONS	RECETTES	PROPOSITIONS
Chapitre 21	266 265.00 €	Chapitre 10	14 000.94 €
Chapitre 16	5 340.00 €	Chapitre 13	93 668.00 €
Chapitre 041	1 068.00 €	Chapitre 21	1 068.00 €
		Article 001 résultat 2023 reporté	162 868.06 €
TOTAL	271 605.00 €	TOTAL	271 605.00 €

III - PERSONNEL

1°) AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur la création d'un poste d'Adjoint technique principal de 2^{ème} Classe au 1^{er} mai 2024 étant précisé qu'il s'agit d'une procédure liée à un avancement de grade et qu'elle concerne Charles POISSON.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **décide** la création d'un poste de d'Adjoint Technique principal de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} mai 2024 pour une durée de service hebdomadaire fixée à 20/35^{ème},
- **précise** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans cet emploi sont inscrits au budget de l'exercice 2024, chapitre 012,
- **adopte** le tableau des emplois pourvus et non pourvus, modifié à compter du 1^{er} mai 2024 :

Filière	Grade - durée	Fonctions ou service
Administrative	1 Adjoint administratif - 22.5/35 ^{ème} 1 Adjoint administratif - 20/35 ^{ème} 1 Adjoint administratif - 14/35 ^{ème}	Agent de bureau à l'Agence Postale Agent de bureau à l'Agence Postale Agent de bureau à l'Agence Postale (contractuel)
Administrative	1 Attaché - 29/35 ^{ème} 1 Rédacteur - 29/35 ^{ème} 1 Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe - 29/35 ^{ème}	Secrétaire de Mairie Secrétaire de Mairie Secrétaire de Mairie
Sociale	1 ATSEM principal 1 ^{ère} classe - 35/35 ^{ème} 1 ATSEM principal de 2 ^{ème} classe - 35/35 ^{ème} 1 ATSEM principal de 1 ^{ère} classe - 35/35 ^{ème}	Aide maternelle Aide maternelle Aide maternelle
Technique	1 Adjoint technique principale de 2 ^{ème} classe - 20/35 ^{ème} - 4 Adjoints techniques de 2 ^{ème} classe : 15/35 ^{ème} - 16/35 ^{ème} - 20/35 ^{ème} - 27/35 ^{ème} - 24/35 ^{ème} - 11/35 ^{ème}	Agent technique et d'entretien Agent technique et d'entretien Agent d'encadrement à la cantine et à la garderie Contractuel
Technique	1 Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	Ex. Chauffeur de bus

IV - SCOLAIRE

1°) RENTREE 2024 ⇒ ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cesny aux Vignes bénéficie, depuis septembre 2018, d'une dérogation à l'organisation de la semaine scolaire afin de permettre à son école de fonctionner avec 4 jours d'enseignement au lieu de 4.5 jours. Cette dérogation, reconduite à la rentrée 2021 pour une durée de 3 ans, arrive à échéance au terme de l'année scolaire en cours ; aussi, en accord avec l'équipe enseignante, il convient d'effectuer le renouvellement de cette demande de dérogation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **décide** à l'unanimité le renouvellement de sa demande de dérogation pour l'organisation de la semaine de 4 jours à compter de la rentrée scolaire 2024/2025.

Les horaires seraient inchangés, soit une semaine de 8 demi-journées réparties sur 4 jours : les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9 H à 12 H et de 13 H 30 à 16 H 30.

V - TRAVAUX ET VOIRIE

1°) INFORMATIONS SUR TRAVAUX EN COURS ET VALIDATION DES DEVIS DE TERRASSEMENT

Monsieur CALLEJAS rappelle les différents travaux en cours sur notre commune et tout particulièrement la pose des réserves à incendie place de l'Eglise et sur le terrain communal. Il évoque également les prochains travaux de pose du city-stade qui seront entrepris dans les prochaines semaines. En ce qui concerne les réserves à incendie, il présente différents devis de terrassement proposés par l'Entreprise Le Floch pour les montants suivants : 11 016.73 € HT (60 m³) ; 14 574.85 € HT (120 m³) ; 664 € HT (mise en place poteaux d'aspiration) ; 1 546.23 € HT (aire de stationnement pour les pompiers).

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la réalisation de ces travaux tels que présentés par Monsieur CALLEJAS pour un montant de 27 801.81 € HT,
- **autorise** Monsieur le Maire (ou son représentant) à signer les devis retenus,
- **prend note** de l'inscription de ces dépenses au budget de l'année en cours.

2°) PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG ⇒ PROPOSITION D'UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC LE CAUE

Dans le cadre du projet d'aménagement du Bourg, il est proposé à l'Assemblée d'effectuer une étude de faisabilité, préalablement à cette opération, et de confier cette mission au CAUE, (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Calvados), étant précisé qu'une première étude avait été effectuée en 2018 (mais jugée non réalisable en raison de son coût trop élevé) et que celle-ci est gratuite.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve ce projet d'étude de faisabilité à confier au CAUE et autorise Monsieur le Maire (*ou son représentant*) à signer toutes pièces utiles s'y rapportant.

VI - URBANISME

1°) AVIS SUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Lors de la réunion du 14 septembre 2023, le Conseil Municipal avait émis un avis défavorable à une demande de permis de construire de 3 bâtiments agricoles situés route de 4 Puits. Les élus avaient en effet estimé que ce projet était de nature à porter atteinte à la salubrité et à la sécurité du fait de sa situation, de ses caractéristiques, de son importance et de son implantation à proximité d'une zone urbanisée.

Le 19 mars dernier, le pétitionnaire a déposé une nouvelle demande de construction d'un seul bâtiment agricole destiné au stockage de foin, matériels agricoles et stockage d'autres denrées agricoles ; la couverture mono-pente comportera des panneaux photovoltaïques. Le Conseil Municipal est appelé à donner son avis, étant précisé que chaque conseiller a reçu la notice explicative ainsi que les plans.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et avoir constaté que la demande ne présente plus de bâtiment destiné à l'élevage ni de fumière, et après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à cette demande telle que sollicitée.

Les élus attirent toutefois l'attention du pétitionnaire sur le fait que cet avis favorable est strictement conditionné aux prescriptions suivantes :

- aucun élevage animalier ne sera toléré sur l'ensemble de la parcelle dans les années à venir ;
- de même, aucun stockage d'effluents - style fumière - ne devra être déposé sur l'ensemble de cette même parcelle ;
- les lieux, l'accès au site et les routes départementales ne devront pas être dégradées par les allées et venue de véhicules agricoles ;

enfin, préalablement à tout commencement d'exécution de travaux, le terrain devra être dépollué par un professionnel. Le Conseil Municipal rappelle que la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement) a effectué une inspection sur site en 2023 et qu'elle a préconisé à ce que les lieux soient remis dans un état ne portant pas préjudice à la santé, la sécurité publique ou l'environnement.

2°) DEFINITION DES ZONES D'ACCELERATION DES ENERGIES RENOUVELABLES

Dans le cadre du plan de développement des énergies renouvelables porté par le gouvernement, il est prévu que les communes définissent des « zones d'accélération » favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables. Après une réunion de travail avec le chargé de mission de la CDC Val à dunes, ces zones pourraient être ainsi définies pour notre commune :

FILIERE DE PRODUCTION D'ENERGIE	DETAIL DE LA FILIERE	DEFINITION PROPOSEE
Biogaz / Biométhane	Injection directe sur le réseau Méthanisation / cogénération Réseaux de chaleur ou de froid	Filière sans intérêt pour notre commune.
Bois énergie et biomasse	Réseaux de chaleur ou de froid	Sans intérêt
Éolien	Nouveau parc, renouvellement	Sans intérêt
Géothermie	Réseaux de chaleur ou de froid Surface (pompe à chaleur) Profonde	Toute la commune Toute la commune Toute la commune
Solaire photovoltaïque	Toiture Ombrière	Toute la commune Les parkings publics et la carrière

	Au sol	La Carrière
Solaire thermique	Toiture Au sol	Toute la commune La Carrière

Cette proposition sera soumise à l'avis des élus lors du prochain conseil municipal car elle devra être précédée d'une concertation publique pendant une durée d'un mois. Pendant cette période, la cartographie sera mise à disposition des habitants et un registre sera ouvert à cet effet en mairie.

VII - QUESTIONS DIVERSES

Monsieur VANNESTE fait part des informations suivantes :

↳ État civil : Naissance de Kelyan STEMPINSKI le 29 mars dernier.

↳ Fêtes et cérémonies :

- Le mercredi 24 avril prochain, l'Office de tourisme d'Argences organise un après-midi récréatif en famille dans la cour Gobusseau. Cette animation est gratuite, ouverte à tous et proposera différents jeux tels jeux géants en bois, bulles de savons, jeux de construction, etc.
- En raison d'une location de notre salle des fêtes le 8 mai prochain, le programme des cérémonies commémoratives est inversé par rapport aux années passées en ce sens qu'elles commenceront à Cesny aux Vignes pour se terminer à Ouézy. Le vin d'honneur offert par les anciens combattants aura lieu à Ouézy.

Monsieur CALLEJAS fait part des informations suivantes :

↳ Urbanisme :

- Dans le cadre de l'élaboration du PLUi et de la concertation avec la population, la communauté de communes organise deux évènements en lien avec les communes du territoire, soit :
 - une réunion publique le mercredi 17 avril à 19 H au Forum,
 - une exposition qui se tient dans l'ensemble des mairies.
- Ce sujet a déjà été évoqué l'an dernier mais n'a pas encore été suivi d'effet en ce sens qu'il nécessite une visite sur place de la commission des travaux. Ce sujet concerne une demande effectuée par un riverain de l'impasse de l'Ancienne Poste qui souhaiterait acquérir une bande du terrain communal (actuel terrain de pétanque près de l'église), soit environ 120 m² à 150 m² afin de pouvoir faire le tour de sa maison. Cependant, considérant la surface de ce terrain d'environ 500 m², il serait judicieux d'en conserver une surface raisonnable afin de le vendre en terrain constructible dans les années à venir. D'où la nécessité de prévoir un rendez-vous sur place avec l'intéressé et les membres de la commission des travaux.

↳ Travaux :

- Suite à la réunion de la commission des travaux, il ne sera pas fait appel aux Ateliers de Troarn cette année pour l'entretien des espaces verts (prestation de 10 000 € en 2023). Une société extérieure interviendra pour une partie de cet entretien pour un coût d'environ 4 000 € ; le restant du travail sera réalisé par les employés puisque depuis novembre dernier, Monsieur CHATEL a été recruté pour 12 H par semaine.

Monsieur DUVAL fait part des informations suivantes :

- Le prochain conseil communautaire de la communauté de communes aura lieu dans la salle Gobusseau le jeudi 25 avril à 19 H. Les Conseillers Municipaux sont invités à assister à cette réunion.
- Les élections européennes auront lieu le dimanche 9 juin prochain. Le planning des permanences sera réalisé fin mai. Merci de faire part de vos impératifs dès maintenant pour ceux ou celles qui en auraient.
- L'Association Bossy-Cévert située à Caen sollicite les communes afin de participer à la réalisation de la « forêt du souvenir du 80^{ème} anniversaire du Débarquement de Normandie ». Il s'agit de parrainer un ou plusieurs arbres parmi les 150 000 qui seront plantés étant précisé que le coût d'un arbre à parrainer est de 14 €. A l'unanimité, les élus acceptent de parrainer un arbre.

- Dans le cadre de la fin d'exploitation de la carrière d'argile en août 2026, un rendez-vous a eu lieu en mairie avec la Société Rubis Photosol qui serait éventuellement intéressée pour développer en ce lieu une centrale photovoltaïque. D'autres projets seront en réflexion ultérieurement.

Divers :

- Madame SADOCC soumet à l'Assemblée un projet de sensibilisation sur l'endométriose appelé EndoPank, créé et voulu par une association italienne. Ce projet consiste à peindre un banc public en jaune, couleur de l'endométriose, et d'y apposer un QR code donnant accès à une plaquette informative sur la maladie. L'intérêt est de faire connaître et sensibiliser le grand public à cette maladie inflammatoire chronique. Ce banc pourrait être installé aux abords du prochain city-stade.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 H.